	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juillet 2022	N° 2022-449

Convocation du 30 juin 2022

Aujourd'hui jeudi 7 juillet 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Bernard-Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Anne LEPINE
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Radouane-Cyrille JABER
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Harmonie LECERF à M. Alain GARNIER
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Andréa KISS


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 15h à 16h et à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 18h30 le 7 juillet et à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h35 le 8 juillet
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Céline PAPIN à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 18h le 7 juillet et à M. Jean-Jacques PUYOBRAU de 9h30 à 12h45 le 8 juillet
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN le 7 juillet
M. Brigitte TERRAZA à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 17h30 le 7 juillet
Mme Brigitte BLOCH à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h à 15h55 le 7 juillet et à Céline PAPIN à partir de 17h le 8 juillet
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à Mme Andréa KISS de 13h à 14h30 le 8 juillet
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 15h55 le 8 juillet
M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h 35 le 7 juillet
Mme Delphine JAMET à M. Patrick LABESSE à partir de 18h40 le 7 juillet
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET jusqu'à 10h05 le 8 juillet
M. Alexandre RUBIO à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Baptiste MAURIN à Mme Andréa KISS le 7 juillet
M. Nordine GUENDEZ à Mme Nathalie LACUEY le 7 juillet
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Jacques PUYOBRAU le 7 juillet
M. Dominique ALCALA à Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 7 juillet
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
Mme Simone BONORON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. GARIGUES à partir de 17h25 le 8 juillet
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Gérard CHAUSSET à partir de 16h le 7 juillet et, à Mme Françoise FREMY jusqu'à partir 11h le 8 juillet
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 13h le 8 juillet
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI le 7 juillet
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 7 juillet et à Mme Fabienne HELBIG de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Max COLES à M. Christophe DUPRAT le 7 juillet
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANÇOIS le 7 juillet et à Mme Amandine BETES à partir de 14h45 le 8 juillet
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE le 7 juillet et à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Christophe DUPRAT à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h40 le 8 juillet
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI de 13h05 à 14h30 le 8 juillet
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT de 12h05 à 14h30 et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Françoise FREMY à M. Gérard CHAUSSET à partir de 18h30 le 7 juillet
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h55 le 7 juillet
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Brigitte TERRAZA le 7 juillet et à partir de

13h10 le 8 juillet
M. Frédéric GIRO à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Laurent GUILLEMIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h le 8 juillet
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 18h05 le 7 juillet
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Bastien RIVIERES à partir de 19h10 le 7 juillet
M. Michel LABARDIN à M. Patrick PUJOL de 15h à 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Dominique ALCALA le 7 juillet
Mme LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN à partir de 11h le 8 juillet
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Eva MILLIER jusqu'à 10h20 le 8 juillet
M. Jacques MANGON à M. Kévin SUBRENAT à partir de 12h05 le 8 juillet
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 8 juillet
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLIER à partir de 15h35 le 8 juillet
M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Eva MILLIER à partir de 18h30 le 7 juillet et de 11h à 13h le 8 juillet
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h le 7 juillet, à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 14h30 le 8 juillet et à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h25 le 8 juillet
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY de 12h35 à 16h15 et à M. Fabien ROBERT à partir de 16h15 le 8 juillet
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 19h le 7 juillet, de 12h35 à 17h30 à M. Christophe DUPRAT et à M. Max COLES à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Philippe POUTOU à Mme Brigitte BLOCH à partir de 18h25 le 7 juillet
M. Benoît RAUTUREAU à Mm Zeineb LOUNICI à partir de 17h25 le 7 juillet
M. Frank RAYNAL à Mme Eva MILLIER à partir de 17h20 le 7 juillet, à M. Max COLES de 14h50 à 16h40 le 8 juillet et à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h50 le 8 juillet
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA le 7 juillet et à partir de 14h 30 le 8 juillet
M. Bastien RIVIERES à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 17h30 le 8 juillet
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Zeineb LOUNICI le 7 juillet et à M. TROUCHE le 8 juillet
Mme Béatrice SABOURET à M. Fabien ROBERT de 15h à 17h20 le 7 juillet
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 19h10 le 7 juillet et à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h30 le 8 juillet
M. Kévin SUBRENAT à M. Michel POIGNONEC le 7 juillet
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST le 7 juillet
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel POIGNONEC à partir de 16h40 le 7 juillet
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h55 le 7 juillet, et à M. SUBRENAT le 8 juillet

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 7 juillet 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-449

**Partenariat entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et Bordeaux Métropole sur la préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels et agricoles -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le territoire de Bordeaux Métropole présente 51% d'espaces naturels, agricoles et forestiers et de forts enjeux de biodiversité. On peut citer notamment la présence de sites Natura 2000 sur le territoire de Bordeaux Métropole et sur des fonciers du Port (la Garonne et ses berges, la Dordogne et ses berges, Marais du Bec d'Ambès, Bocages humides de Cadaujac et St-Médard d'Eyrans).

La Métropole s'est dotée de différentes stratégies qui concourent à la préservation de la biodiversité et à la valorisation des espaces naturels et agricoles :

- la Stratégie Biodiver'Cit ,
- la politique agricole alimentaire durable
- le Plan Climat Air Energie Territorial
- l'op ration Plantons 1 million d'arbres

En mati re de d marches territoriales sur les secteurs concernant le Port, la M tropole :

- pilote l'Op ration d'Am nagement d'Int r t M tropolitain Parc des Jalles,
- anime le document d'objectifs du site Natura 2000 Marais du Bec d'Amb s,
- participe   la r flexion en cours d'extension du P rim tre d'Espaces naturels et agricoles p riurbains des jalles sur le territoire de Blanquefort, Parempuyre et Bordeaux, men e par le D partement de la Gironde   la demande des communes,
- pilote le Plan pluriannuel de gestion de la Jalle de Blanquefort dans le cadre de la comp tence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre l'inondation,
- anime la mission Fleuve.

De son c t , le Port a d fini son Projet Strat gique pour la p riode 2021-2025 et sa Strat gie de D veloppement Durable. Il est propri taire foncier de nombreux espaces naturels et agricoles en bord de fleuve et est donc un acteur majeur pour la r alisation de certains projets de pr servation ou de valorisation de ces lieux.

La M tropole et le Port travaillent ensemble depuis plusieurs ann es et sur de nombreux sujets ; et partagent des intentions convergentes en mati re de pr servation de la biodiversit  et de valorisations des espaces naturels et agricoles. Compte-tenu du contexte et des diff rents cadres institutionnels et contractuels dans lesquels interviennent les deux parties, les collaborations se font actuellement au cas par cas selon des objectifs sp cifiques. Aujourd'hui la volont  des deux parties est de co-construire des d marches

communes dépassant les objectifs des projets actuels.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en œuvre une convention-cadre de partenariat (annexe 1) entre les deux structures pour faire converger les objectifs des projets traités individuellement vers une vision globale centrée sur la valorisation des espaces naturels et agricoles.

Un tel partenariat permet :

- d'optimiser et de partager les approches et les connaissances ;
- de mutualiser des ressources et des moyens ;
- d'être plus ambitieux dans les objectifs des démarches en cours ou à venir ;
- d'intensifier le portage partagé de projets.

Chaque action, ou ensemble cohérent d'actions, mené dans le cadre du présent partenariat fera l'objet d'une convention opérationnelle ou fiche projet, avec ou sans incidence financière, dont le contenu sera validé par les parties. Ces conventions opérationnelles pourront être pluripartites et ce tout particulièrement si elles impliquent des communes.

- Actions déjà engagées
 - ✓ Identification d'objectifs communs sur la valorisation de fonciers agricoles,
 - ✓ Volonté du Port de s'inscrire dans le projet 1M d'arbres de la Métropole
 - ✓ Valorisation partenariale d'espaces naturels
 - ✓ Réflexions autour de la recherche de labellisation bas carbone
- Actions nouvelles ou à développer
 - ✓ Mise à disposition de fonciers agricoles en réserve foncière du Port à des agriculteurs via des appels à manifestations d'intérêt co-organisés avec Bordeaux Métropole et les communes
 - ✓ Partenariats pour la réalisation de travaux d'aménagement ou de valorisation d'espaces naturels et agricoles
 - ✓ Partenariat sur la thématique de la surveillance des espaces naturels et agricoles
 - ✓ Mutualisation de SIG,
 - ✓ Prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités portuaires,
 - ✓ Collaboration scientifique et technique (études, projets de recherche)
 - ✓ Partenariat sur la communication et promotion des espaces naturels et agricoles
 - ✓ Partenariat sur les compensations écologiques

Convention en vue de l'ouverture au public d'un sentier de randonnée dans le cadre d'une boucle locale reliant le Parc des berges de Garonne et la Jallère

Au sein du Parc des Jalles, dans le secteur du Parc des Berges de Garonne et de la Jallère à Bordeaux, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux souhaitent ouvrir un sentier de randonnée permettant de créer une boucle locale dérivée du sentier de Grande Randonnée (GR) métropolitain. Cette ouverture nécessite le passage sur différentes parcelles, certaines appartenant au Port, à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux.

A cet effet, la Métropole et la Ville ont sollicité le Port pour une autorisation de passage.

La convention (annexe 2) précise les obligations de chaque partie afin de rendre effective l'ouverture du sentier de randonnée à l'automne 2022 :

- Port : autorisation de passage
- Ville de Bordeaux : entretien du sentier
- Métropole : travaux de pose et d'entretien du mobilier de jalonnement

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L2111-1 et suivants,
VU la délibération n°2018-768 de Bordeaux Métropole en date du 30 novembre 2018 validant l'engagement de la collectivité dans une politique agricole et alimentaire durable,
VU la délibération n°2021-64 de Bordeaux Métropole en date du 29 janvier 2021 validant l'engagement de la collectivité dans le plan d'action Biodiver'Cité 2021-2026,
VU la délibération n°2021-65 de Bordeaux Métropole en date du 29 janvier 2021 validant l'engagement de la collectivité dans le programme 1 million d'arbres,
VU la délibération n°2021-436 de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021 approuvant la création de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

La Métropole et le Port travaillent ensemble depuis plusieurs années et sur de nombreux sujets ; et partagent des intentions convergentes en matière de préservation de la biodiversité et de valorisations des espaces naturels et agricoles

CONSIDERANT QUE

La Métropole, la ville de Bordeaux et le Port, partagent l'objectif commun d'ouvrir un sentier de randonnée sur le secteur du parc des Berges et de la Jallère,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention-cadre entre la Métropole et le Port sur la préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces naturels et agricoles ci-annexée et ses éventuels avenants ultérieurs ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée concernant l'ouverture au public d'un sentier de randonnée et ses éventuels avenants ultérieurs ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juillet 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 JUILLET 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 12 JUILLET 2022</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick PAPADATO</p>
---	---